



Du 13 mars 2020 - DOSSIER d'**Emmanuelle Gaziello** « Focus sur le CIRM à Nice : une entrée en Résistance »

Du 3 avril 2020 - Articles d'**Emmanuelle Gaziello** - DROIT DE REPONSE - réactions à l'article du Patriote n° 335 du 13/03/2020 : « Focus sur le CIRM à Nice : une entrée en Résistance »

Du 24 avril 2020 - Articles d'**Emmanuelle Gaziello** « Le CIRM au travail pour le jour d'après »



Du 19 mars 2020 - article de **David Prochasson** « CNCM de Nice : bataille rangé autour du directeur »

Du 3 avril 2020 - article de **David Prochasson** « CNCM de Nice : la présidente contre-attaque »



De Mai 2020 - article de **Laurent Vilarem** « A Nice, la musique contemporaine en crise »

## L'ÉDITO

Par Emmanuelle Gaziello

### Les villes peuvent-elles changer le monde ?

Partout les élu-e-s de grandes villes ou de petits villages inventent ou réinventent les services publics de demain pour faire face aux enjeux sociaux et écologiques de leurs territoires. De la gratuité des transports à la planification de développement territorial contre la spéculation immobilière, les communes s'attaquent à la crise climatique, réduisent les pollutions, combattent les inégalités, protègent les femmes victimes de violences, promeuvent une activité économique locale qui profite à tous et pas seulement aux lointains actionnaires des multinationales. Par la richesse des initiatives et des politiques développées pour construire un modèle économique au service de tous, elles se heurtent aux intérêts des multinationales. Les élections municipales de dimanche arrivent à un moment où le niveau local s'avère plus important que jamais face à l'urgence climatique ou à la montée des inégalités. Se manifeste alors au grand jour la confrontation de plus en plus ouverte entre les impératifs de la transition écologique et sociale et les intérêts économiques établis, confortés par les visées « affairistes » de certains édiles. La désertification du centre ville niçois promise par un Estrosi ébloui par le mirage de l'Ouest, dénote ainsi l'ampleur des obstacles qui se dressent devant la seule liste authentiquement citoyenne : elle fait face non seulement à des acteurs économiques et financiers globalisés et bien plus puissants qu'elle, mais aussi à des politiques nationales et européennes qui réduisent toujours davantage les compétences et les marges de manœuvre des collectivités locales. Mais ici, comme ailleurs et plus que jamais, portons nos exigences dans les urnes. Viva !

Éditeur : Alpes Azur Éditions, SARL au capital de 30 000 €  
54, Boulevard Général de Gaulle  
06340 La Trinité  
editionsalpesazur@orange.fr  
Tél : 04 93 18 45 31  
Fax : 04 93 18 45 40  
Compte Bancaire CRCA  
La Trinité 43635941783  
Gérant : Jean-Yves Lessatini  
Directeur de publication : Robert Injey  
Publicité : 04 93 18 45 33  
alpesazurpublicité@orange.fr  
Abonnement : 04 93 18 45 31  
editionsalpesazur@orange.fr  
Sociétaire unique : SEVAC  
Impression : 955 801 204 RCS NICE  
Numéro ISSN : 2270-0412  
Commission paritaire 0221 C92180  
Dépôt Légal : date de parution  
Infographie : Sébastien Romero  
www.toilerouge.com  
Rédaction :  
3 Passage André Macari  
06300 Nice  
patriotecotedazur@gmail.com



## CULTURE

# Focus sur le CIRM à Nice : une entrée en Résistance

À grande ville, grande vie culturelle ? La question nous laisse toujours perplexes : habitués à Nice qui vit surtout du tourisme, nous pourrions ainsi être tentés d'approuver les déclarations d'un Christian Estrosi à l'aube de son premier mandat en 2010 : « Toutes les études montrent que pour soutenir l'activité et créer des emplois, il existe deux leviers : l'aide aux industries high-tech et une politique événementielle forte en matière sportive et culturelle ».



Un atelier UCA JEDI JUNIOR « fais chanter tes plantes » avec la doctorante Romina Romay.

Par **Emmanuelle Gaziello**

La politique culturelle niçoise a toujours été indissolublement liée à ses visiteurs (3,6 millions chaque année). Elle paraît foisonnante en « événements », comme si cette multiplication de petits coups masquait un grand vide. Et ce vide se concrétiserait assurément en comptant les labels nationaux présents dans notre ville, labels accordés par le ministère de la Culture ; deux seulement à Nice (là où Nantes ou Strasbourg en comptent au moins quatre) : le Théâtre National de Nice, Centre Dramatique National et le CIRM, Centre National de Création Musicale, membre « composante » de l'Université Côte d'Azur depuis le premier janvier dernier mais fondé en 1968 par le compositeur Jean-Etienne Marie, et installé à Nice en 1978, année de la première édition du Festival MANCA<sup>(1)</sup> dont il est l'organisateur.

### UNE NOMINATION AU TNN À POINT NOMMÉE

Le premier est menacé directement par la campagne agressive du maire sortant qui annonce vouloir continuer le projet « coulée verte » et que pour ce faire, il serait nécessaire de détruire le Théâtre National de Nice (TNN) (et de raser l'Acropolis,

c'est-à-dire les 21 000 m<sup>2</sup> du Palais des Congrès et des Expositions, « un complexe mondialement reconnu », élu par ailleurs « Meilleur Palais des Congrès d'Europe » durant trois années consécutives). Le TNN, alors rasé serait déplacé dans l'ancien édifice religieux de la place Saint-François, rénové par la ville depuis 2018 dans le but d'accueillir un « espace culturel dédié à l'histoire de Nice ». Muriel Mayette-Holtz, qui a succédé à Irina Brook à la direction du théâtre de Nice l'année dernière, ne semble pas rechigner : il y aura certes moins de places, car on passerait de 1 281 à 500 spectateurs (sic), mais le théâtre serait prêt à organiser plus de représentations si cela s'avérait nécessaire. Il y a aussi, en discussion, l'idée d'avoir recours à l'opéra pour les grands spectacles. Le théâtre devrait donc faire du « hors les murs », ce qui correspond finalement aux projets de Muriel Mayette-Holtz, dont la nomination, « après pas moins de dix mois de tractations feutrées, entre l'État et les collectivités locales, pour trouver un successeur à Irina Brook qui – fait rare – avait annoncé en octobre 2018 qu'elle souhaitait quitter ce centre dramatique national (CDN) avant la fin de son deuxième mandat » (*Le Monde*), arrange bien les affaires du maire de Nice. Lesquelles ressemblent de plus en plus à un transfert du centre-ville vers l'Ouest afin

de contenter les milieux affairistes qui y voient les investissements « rentables » du siècle, quitte à désertifier ou à transformer le centre historique en une ville-musée ! Voilà maintenant que le second (le Centre National de Création Musicale CIRM) sis avenue Jean-Médecin, est visé par une cabale à l'encontre de son directeur François Paris qui dirige le centre depuis 20 ans avec le succès que l'on connaît pour son rayonnement culturel. Muriel Marland-Militello, Présidente du Conseil d'Administration, après la signature de deux ruptures conventionnelles, avec la directrice déléguée et le comptable, dans le dos du directeur, suivie de plusieurs mois d'une campagne de harcèlement, vient de faire connaître son intention de se séparer de François Paris.

### UN RAPPORT DE L'INSPECTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE QUI DISPARAÎT

Pourtant les premières conclusions d'un rapport de l'inspection de la DGCA<sup>(2)</sup>, commandé par le DRAC<sup>(3)</sup> lui-même sur demande de la Présidente, étaient plutôt positives envers l'activité du CIRM. Les conclusions définitives semblent avoir disparu depuis, le *Patriote* ayant souhaité les connaître, sans réponse à ce jour. Ce type d'« arrangement » dans >>>

» le dos des principaux concernés est habituel à Nice, mais dans ce cas, il arrive après une baisse drastique des subventions du Conseil Départemental (66 000 euros à 0 euros) et de la Ville de Nice (169 000 euros à 100 000 euros), ce qui a provoqué le rapprochement avec l'Université de Nice et le vote à l'unanimité du conseil d'administration de juin 2019 des nouveaux statuts d'Université Côte d'Azur intégrant le CIRM comme composante d'UCA. L'IDEX<sup>(4)</sup> obtenu par l'Université devant être renouvelé (ou pas) en septembre prochain, on peut légitimement s'interroger sur l'opportunité de fragiliser l'une des composantes de l'Université avant la venue du jury international...

Car, à côté de l'« événementiel », il y a aussi à Nice une politique culturelle « en profondeur » faisant la part belle aux ateliers pédagogiques, festivals culturels et autres « visites buissonnières » de musées, ainsi qu'à la recherche.

Dans ce domaine, le CIRM est à l'origine du projet « Neuromuse », situé à la croisée de la création artistique, des sciences de la cognition et de l'informatique théorique. « Neuromuse » a pour objet l'étude et le développement de réseaux neuromimétiques pour la composition musicale. Le CIRM travaille aussi depuis 2013 avec de nombreux partenaires à un projet autour du « bureau du compositeur » du XXI<sup>e</sup> siècle (développements logiciels, ergonomie, design, connectique, simulations...). Depuis 2004, il amplifie son rayonnement international, avec de nombreux partenariats : CNMAT (Center for New Music and Audio Technologies), à l'Université de Californie (Berkeley), le Conservatoire Tchaïkovski de Moscou, le Conservatoire de Shanghai... En 2015, le CIRM adhère à la Comue (Communauté d'Universités et d'Établissements) et devient membre de Université Côte d'Azur (UCA) cette même année.

Depuis, la recherche connaît un développement important au CIRM grâce à de nouveaux financements et de nouveaux partenaires. Trois doctorants ont ainsi rejoint l'équipe de cinq salariés qui continuent à remplir la mission, telle qu'elle a été définie initialement. L'indépendance du CIRM déplaît donc apparemment à Mme Marland-Militello qui se targue de représenter la majorité Estrosienne laquelle, en matière de culture, n'a jamais cessé de « reprendre en main » tout ce qui peut lui faire de l'ombre ou pour être plus clair, de détruire ce qu'elle ne peut pas contrôler.

## ET DES SALARIÉ-E-S QUI FONT BLOC AUTOUR DU DIRECTEUR MENACÉ DE LICENCIEMENT

Une section Syndicale SYNPTAC-CGT a été créée lundi au CIRM, tous les salariés faisant bloc autour de son directeur François Paris ; le délégué du personnel Camille Giuglaris, ingénieur du son au CIRM, pourra ainsi prendre part à toutes les décisions des « édiles ». Quant à Muriel Marland-Militello (MMM), qui remplit les fonctions de



Autour des activités pédagogiques : L'ingénieur du son Camille Giuglaris durant un atelier avec des scolaires

« porte-flingue » dans cette histoire, elle est devenue en 2015 Présidente du CIRM, contre toute attente, après un mandat comme 4<sup>e</sup> adjointe au maire de Nice, chargée du rayonnement culturel, des affaires européennes, de l'organisation des Jeux de la Francophonie et de l'animation du Centre Universitaire Méditerranéen, de 2008 à 2014. Contre toute attente, car c'est pendant cette période que surgit l'énorme échec des jeux de la Francophonie, dont l'organisation entraînera même le départ de certaines équipes nationales. En outre elle n'y est pas seule, puisque c'est Philippe Marland qui est nommé trésorier du CIRM. Sans surprise puisque MMM doit principalement sa vie politique à son mari, haut fonctionnaire qui fut préfet des Alpes-Maritimes de 1995 à 1999 et qui terminera sa carrière comme ambassadeur auprès de l'OCDE, certains pensant qu'il s'agissait là d'une mesure d'immunité, car on parlait alors beaucoup de lui dans l'affaire Clearstream ; il était à l'époque directeur du cabinet de MAM (Michèle Alliot-Marie), ministre de la défense.

Propulsée par Jacques Chirac, MMM avait été élue députée de la deuxième circonscription des Alpes-Maritimes le 16 juin 2002, puis réélue en 2007, sa dernière apparition ayant eu lieu dans une émission de « Complément d'enquête » sur l'argent des parlementaires, diffusée le 16 octobre 2015, où elle expliquait qu'avec les surplus des indemnités qu'elle avait perçues, elle s'était offert sa permanence du boule-

vard Joseph-Garnier qu'elle louait depuis à un commerçant en meubles pour la somme de 1 400 euros par mois...

- (1) Festival MANCA (Musiques Actuelles Nice Côte d'Azur)
- (2) DGCA Direction Générale de la Création Artistique (Ministère de la Culture)
- (3) DRAC Directeur Régional de l'Action Culturelle (Ministère de la Culture)
- (4) L'Initiative D EXcellence Jedi (Joint, Excellence and Dynamic Initiative) favorise ainsi le financement de différents projets (le Bureau du compositeur du XXI<sup>e</sup> siècle, MPEI, MICADôme...).

## Pétition internationale contre « la disparition du CIRM de Nice »

Une pétition circule qui a déjà reçu la signature d'au moins 100 grands noms du milieu musical français et international. Adressée au ministre de la Culture, elle s'indigne « que le poste de Monsieur François Paris, directeur du CIRM de Nice, ne [soit] pas renouvelé. Acteurs de la vie musicale contemporaine, nous voudrions témoigner en faveur de ce compositeur qui a su transformer cette institution en un creuset exaltant de la création musicale(...) À cette fin, nous souhaiterions recevoir le rapport d'activité qui a été demandé par Madame la Présidente du CIRM de Nice, par l'intermédiaire de la DRAC de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce rapport a été rédigé après une inspection du Ministère de la Culture ». Initiée par Allain Gaussin et Philippe Hurel, Vous pouvez envoyer vos courriels à cette adresse : gaussin.3a@orange.fr, afin d'en être signataire.

## DROIT DE RÉPONSE

Réactions à l'article du Patriote N° 335 du 13/03/2020 :

## « Focus sur le CIRM ; une entrée en résistance »

Parmi elles, celle de Madame Muriel Marland-Militello, présidente du CIRM, qui vient de se faire voter les pleins pouvoirs pour « régler la question de la Direction » lors du conseil d'administration du 14 février dernier. Ce droit de réponse est suivi des remarques du Patriote basées sur des faits connus ou des documents en sa possession.

Propos recueillis par  
**Emmanuelle Gaziello**

Droit de réponse  
de Mme Muriel  
Marland-Militello

**C**oncernant la baisse de subvention de la ville de Nice : la réduction du festival Manca est d'une telle ampleur qu'il est devenu une manifestation quasiment confidentielle avec moins de 1500 entrées en moyenne au cours des 4 années 2015/2018 (le budget des Manca a été réduit quatre fois plus que la baisse des subventions publiques). Le directeur, François Paris a choisi de sanctuariser le financement de ses propres activités et s'est borné à faire de ce festival la variable d'ajustement commode de son budget. J'ai eu de plus en plus de difficultés à soutenir un Centre qui sacrifie ses missions de diffusion au service des concitoyens qui financent le CIRM sur leurs impôts ; un Centre qui néglige l'éducation artistique et culturelle et le soutien aux jeunes créateurs et qui ignore les publics empêchés depuis 20 ans quels que soient les affichages actuels liés à l'inspection.

**Concernant le désengagement du Conseil Départemental :** le problème du directeur avec le Département avait déjà été soulevé, en 2013, par l'inspecteur général de la création artistique, M. Fernand Vandenberghe : « Il est également indispensable de rétablir un dialogue constructif avec le conseil général des Alpes Maritimes pour que dès 2014, la subvention du CG06 retrouve son niveau de 2007 (66 100€). Il est nécessaire de dépasser les problèmes de personnes qui ont été la cause du retrait du conseil général durant une année et de subventions très amoindries pendant 5 ans. L'intérêt des artistes, des spectateurs, du service rendu et de la qualité artistique des projets doivent dépasser toutes les autres considérations. » Malgré tous mes efforts qui ont permis le retour du soutien financier du Département de 2012 à 2015, le comportement arrogant et provocateur de François Paris envers les responsables départementaux a eu pour conséquence le désengagement définitif du conseil départemental en 2016. En 2010, pour compenser la baisse de la subvention départementale, j'ai accordé sur ma réserve parlementaire 15 000 euros au CIRM.

**Le CIRM, établissement composante de l'Université Côte d'Azur 2020 :** Pour favoriser le rapprochement du CIRM avec UCA, j'ai d'abord obtenu, dès 2016, que le Professeur Véronique Paquis représente la ville de Nice au conseil d'administration du CIRM, car elle était chargée de la recherche et de l'université comme adjointe au maire de Nice. Le directeur ne m'a pas informée, en temps réel, du projet d'intégration du CIRM comme établissement composante à l'UCA. Devant lui, et malgré lui, la directrice déléguée m'a informée du projet comme il se doit.

Fort heureusement, car j'ai pu travailler avec les instances dirigeantes de l'UCA, et les institutions, pour obtenir que le CIRM adhère comme établissement composante à UCA 2020 dans les meilleures conditions. J'ai convaincu la conseillère musique de la DRAC d'accepter ce projet d'envergure pour l'avenir du CIRM malgré ses réticences initiales. J'ai toujours soutenu ce rapprochement tout en veillant à ce que les nouveaux statuts ne nous mettent pas sous la dépendance artistique de l'Université, ce dont le directeur ne s'était pas préoccupé.

**Pourquoi le rapport de l'inspection du ministère de la culture n'est-il pas encore rendu public ?** C'est à l'État, responsable de ce rapport qu'il revient de répondre. Le rapport dont j'ai été destinataire n'est ni daté, ni signé par l'inspecteur et il n'est pas accompagné du courrier officiel du directeur de la DRAC comme cela a été le cas pour le rapport de M. Fernand Vandenberghe en 2013.

**Sur les relations avec le personnel du CIRM - je suis moralement et humainement fière de n'avoir pas abandonné ces deux salariés exemplaires (la directrice déléguée et le comptable) qui ne sont en rien responsables de la situation dans laquelle ils se sont trouvés au CIRM et de leur avoir accordé une rupture conventionnelle. En effet, après la production de « Maria Republica » de François Paris en 2016, la directrice déléguée a tenté, dans l'intérêt du CIRM, de faire comprendre à celui-ci qu'il ne pouvait plus user sans retenue des moyens du CIRM pour ses productions personnelles, sans aucun retour financier pour le Centre (notamment pour la prestation du salarié Camille Giuglaris utilisé systématiquement en tant que RIM\*). En réponse, le directeur s'est acharné sur sa personne et sa fonction au point d'être contrainte de me demander une rupture conventionnelle. Nous sommes allées voir**

François Paris dans son bureau pour le prévenir que la directrice déléguée partait et que je signerai pour elle une rupture conventionnelle. Le comptable a subi le même sort quand il n'a fait que son travail avec moi pour mener à bien cette rupture conventionnelle. Accusé de « traître » et « placardisé » il est tombé malade et n'a plus pu exercer ses fonctions au CIRM.

**Sur les absences du directeur (en poste depuis 20 ans) :** En 2012, j'ai été alertée par l'indignation du conseiller musique de la DRAC, qui constatait que M. Paris s'était absenté 60 jours par an pour donner des cours en Chine de 2011 à 2014 pris sur son temps de travail. Depuis 15 ans, le directeur donne également des cours à Fontainebleau. À ces absences se rajoutent celles liées à la production de ses œuvres. Même si l'on admet qu'un compositeur ait des activités en dehors du Centre qu'il dirige, qu'il le fasse sans retenue, sur son temps de travail, est moralement inacceptable d'autant plus qu'il cumule alors plusieurs rémunérations et plusieurs fonctions. De plus, le directeur du CIRM bénéficie de 25 jours ouvrés de congés payés plus 24 jours ouvrés de RTT auxquelles s'ajoutent les 5 jours ouvrés de récupération sur le festival MANCA. De ce fait, son implication sur le territoire a été fortement réduite, ce qui lui a été reproché par les collectivités territoriales.

**Par ailleurs, le compositeur François Paris met à contribution les moyens du CIRM pour produire et diffuser ses propres œuvres dans des proportions telles que le CIRM n'est plus à même de développer, comme il le devrait, ses autres missions au service de l'intérêt général. Je suis très attachée à la bonne utilisation de l'argent public. Par exemple, pour son œuvre « Maria Republica », la participation du CIRM s'élève à plus de 88 000 euros et le directeur a bénéficié personnellement d'une commande de l'opéra de Nantes de 84 000 euros.**

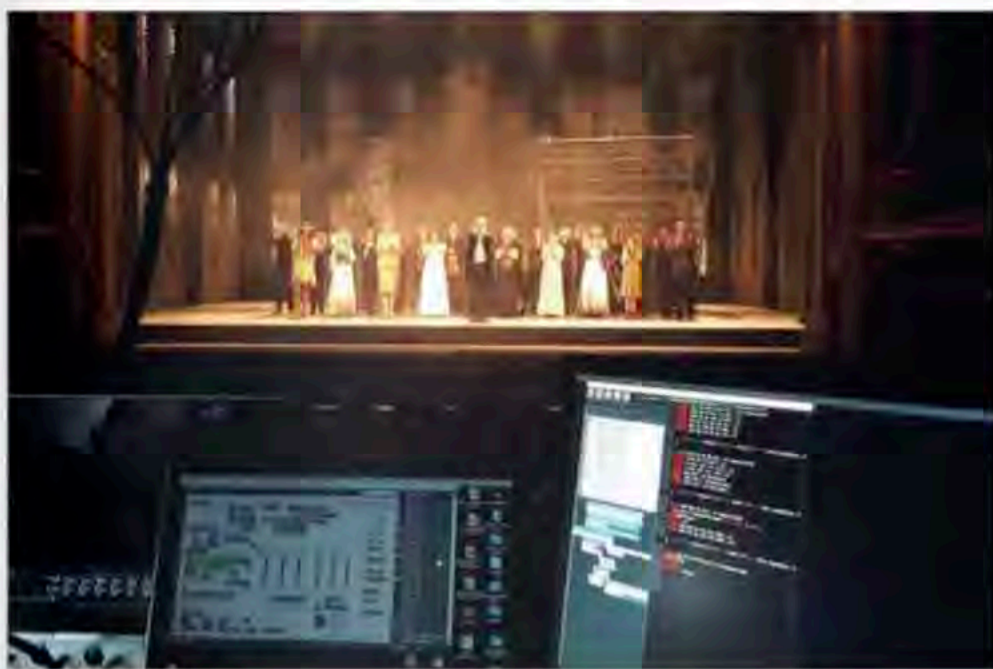
J'ai moi-même, en vain, tenté de faire comprendre au directeur qu'il n'était pas moral que les deniers publics ne profitent qu'à quelques privilégiés. En réponse, le directeur m'a isolée, interdisant aux salariés de communiquer



directement avec moi comme le prouve leur courrier du 17/10/19.

Par ailleurs, je tiens à préciser, que Philippe Marland n'a jamais eu besoin d'immunité dans l'affaire Clearstream. Il a été entendu comme témoin simple pendant l'instruction et n'a même pas été appelé à témoigner lors du procès. Au demeurant, le poste d'ambassadeur, auprès de l'OCDE ne s'accompagne d'aucune immunité. Je tiens également à préciser que je me suis endettée pour acheter le local de 70 m<sup>2</sup> où j'ai établi ma permanence parlementaire. Parallèlement, chaque mois, j'ai loué des salles pour animer des débats sur des sujets d'actualités avec de nombreux concitoyens.

J'ai la conviction que la poursuite des errements dénoncés, est dommageable non seulement au CIRM mais aussi à la cause de la création musicale et de la musique contemporaine. Je n'ai qu'un but depuis toujours, il rejoint celui des professionnels de la création musicale : maintenir le label national à Nice et sauver le CIRM avec une nouvelle direction qui puisse travailler en concertation avec les collectivités publiques et redonner au CIRM un rayonnement territorial, national et international digne d'un Centre National de Création Musicale. N'exerçant aucun mandat politique et n'en brigant aucun, je suis libre de tout engagement. J'exerce mes fonctions de présidente du CIRM de façon strictement bénévole, et je n'aspire à l'exercice d'aucun pouvoir. J'entends en revanche rester libre de mes propos et exercer de façon scrupuleuse les responsabilités qui me sont confiées comme présidente du CIRM par le conseil d'administration qui m'a renouvelé sa confiance le 14 février 2020.



## Réaction de Sylvie Mellet,

membre du Conseil d'Administration du CIRM et membre d'Université Côte d'Azur en charge des programmes Recherche de l'IDEX :

**S**elon des sources bien informées, qui déplorent que le rapport d'inspection\* ne soit toujours pas transmis au principal intéressé et ne soit pas mis à disposition de ceux

qui souhaitent le consulter, toutes les accusations de mauvaise utilisation des fonds du CIRM ou d'absences abusives de son directeur ont été récusées dans ce rapport : rien de ce que relève Mme Marland n'a été jugé ni illégal, ni abusif, ni nuisible au CIRM. Au contraire on lit dans le rapport : « La présence de son directeur dans des instances et lieux culturels de portée internationale, loin de nuire au CIRM, ne peut qu'en favoriser le rayonnement ». »

\*cf Patriote 235.

## Réaction de Fernand Vandenberghe,

Inspecteur Général Honoraire de la Musique au Ministère de la Culture.

**A** deux reprises, en tant qu'inspecteur de la musique à la DGCA au Ministère de la Culture, j'ai eu pour mission de réaliser l'inspection du CIRM de Nice, en 2000 puis en 2012 (ceci dans le cadre de mes fonctions auprès des CNCM\* et plus généralement de la recherche et de la musique contemporaine). Déjà en 2000, juste avant l'arrivée de François Paris à sa direction, le CIRM subissait les tensions « politiques » de cette région et de n'être qu'une structure « alibi » pour un label national dont l'objet et les missions n'étaient que des éléments de langage, variables utilisées en fonction des opportunités.

La situation actuelle était prévisible et j'en avais fait part, lors de mes fidèles passages au festival Manca ces dernières années, à François Paris. Une phrase de l'article du Patriote n°335 résume parfaitement la situation : « reprendre en main tout ce qui peut lui faire de l'ombre ou pour être plus clair, de détruire ce qu'elle ne peut pas contrôler », et cela s'applique aussi bien

aux collectivités qui subventionnent l'association qu'aux personnes.

Je terminerai par une autocitation (rapport de 2012/2013) : « Cependant ce Centre se trouvant confronté depuis 3 ans à une diminution sensible de son financement public local et principalement de la part du Département des Alpes-Maritimes, il était important, en effet, de vérifier l'adéquation entre l'évolution des ressources réelles et actuelles de la structure, ses moyens de fonctionnement au quotidien et sa véritable possibilité de mise en œuvre de son cahier des charges et de son projet artistique.

(...) il nous semble nécessaire de préciser qu'il est toujours plus aisé de mettre en cause "l'application du cahier des charges" d'une structure, "l'absence de lisibilité dans son environnement local, départemental ou régional" et "l'abandon", ou ce qui pourrait passer pour tel, d'une partie des missions lorsque l'on réduit sa dotation de fonctionnement ou que les participations "indirectes" comptabilisées sont inadaptées et inadéquates au fonctionnement de la structure et entraînent des surcoûts pénalisant l'application du cahier des charges. »

Les reproches faits à François Paris actuellement relèvent bien de cet état d'esprit. »

\*Centres Nationaux de Création Musicale

## RÉPONSES DU PATRIOTE

**Une réduction du budget des MANCA de 4 fois par rapport aux baisses de subvention paraît totalement impossible** : moins 69 000 de la Ville de Nice + moins 66 000 du CG, égale 135 000 : à peu près le budget MANCA 2019. Et 135 000x4 égal 540 000. Dans les plus belles années, le budget du Festival était un peu au dessus des 200 000€. Ensuite, le Directeur du CIRM a fait le choix de ne licencier personne à la suite des baisses de subvention, il en a donc, au contraire, amorti autant que possible les conséquences en essayant de maintenir le même niveau de qualité des MANCA. **La fréquentation 2019 est bien au dessus de 1500**, elle est de 3 346 personnes (2018 : 1 617 personnes).

Le très petit nombre de salariés du CIRM qui doivent faire face aux multiples missions d'un centre national, qui plus est, inscrit au répertoire national des structures de recherche. Le CIRM, contrairement à d'autres centres, **n'a pas de responsable pédagogique en charge des liens avec les établissements scolaires et du suivi administratif des actions pédagogiques**; ces missions sont assurées par la chargée de communication qui est détachée une partie du temps à la fondation Prince Pierre de Monaco.

**Un premier bilan de la participation du CIRM à UCA\*** : deux contrats doctoraux de trois ans dans ses locaux financés par UCA (40 000 euros annuels par contrat), un financement IDEX pour son projet de recherche « le bureau du compositeur du XXI<sup>e</sup> siècle » (95 000 euros sur 3 ans), une subvention pour le festival MANCA de 20 000 euros en 2018 et de 15 000 euros en 2019. C'est donc, en tout, et sans compter les partenariats UCA-CRR\*\*-CIRM un budget de pratiquement 100 000 euros qui est fléché par UCA vers les activités du CIRM en 2019. Ce budget devrait probablement encore augmenter en 2020. Ainsi, le CIRM a compensé

presque intégralement les baisses de subvention du conseil départemental (66 100 euros) et de la Ville de Nice (69 000 euros)

**Le Patriote** peut remarquer que ce n'est pas à Nice que François Paris, le Directeur, aurait pu, depuis une quinzaine d'années, succéder en tant que professeur de composition aux écoles d'art à de nombreux grands noms (au premier rang desquels on trouve par exemple Maurice Ravel, à Fontainebleau) **pour « dénicher » de nouveaux jeunes talents issus des universités américaines, et plus largement maintenant du monde entier.** Il n'est donc pas possible de les choisir sur catalogue depuis les bureaux de l'avenue Jean Médecin, et c'est pourtant là, et aux MANCA que sont venus trois de ses étudiants bellifontains pour réaliser des productions CIRM assorties de commandes : le turc Mahir Cetiz (qui vient d'être nommé Professeur de composition à Columbia University en l'absence de Georges Lewis), l'américaine Catherine Balch actuellement en résidence au California Symphony et le nicaraguayen Gabriel Bolanos qui enseigne au Bates college aux USA la théorie musicale et la technologie. C'est pourtant à Nice et grâce à UCA que le CIRM encadre trois doctorants comme co-directeur de thèse. En composition musicale tout d'abord : Le Franco-Iranien Alireza Fährang et l'Argentine Romina Romay, et co-directeur de la thèse en informatique sur un sujet musical que Bertrand Petit réalise à l'INRIA avec Manuel Serrano.

**Le Patriote** a en sa possession **les rapports d'activités des dernières années** renseignant les partenariats multiples en ancrage local que le CIRM a engagés avec les structures niçoises. En ce qui concerne l'avenir, et pour ne parler que de nouveaux partenariats qui s'ajouteront à l'existant (CRR\*, Villa Arson, Education Nationale, Université, 109, Opéra de Nice, etc.), deux nouveaux importants partenariats viennent de se nouer, tous consultables sur le site internet du CIRM : avec le TNN où le CIRM a assuré la production sonore du

Spectacle de Lars Norèn avec Samuel Charieras et ses musiciens en janvier 2020 ; avec le MAMAC dont le plus important est la collaboration à l'exposition Lars Fredrikson.

Ensuite, **la grande qualité du cahier des charges des Centres Nationaux de Création Musicale** réside dans le fait que leurs quatre missions principales (diffusion, production, pédagogie, recherche) sont totalement interconnectées entre elles. Ainsi, un compositeur arrivant en production au CIRM à la suite d'une commande avec technologie utilisera des outils issus de la recherche qu'il pourra éventuellement développer en élargissant leur champ d'application avec l'aide de l'équipe et de ses partenaires de l'Université. Il sera amené à transmettre son travail (pédagogie) et bien sûr à le diffuser par exemple lors du festival MANCA, mais pas uniquement.

C'est ainsi que « Maria Republica » a obtenu le prix du syndicat de la critique pour la meilleure création musicale de l'année. De plus les technologies utilisées ont permis de monter un projet de recherche à l'IDEX UCA, et d'obtenir 95 000 euros de budget sur 3 ans. Les 88 000 euros cités par Mme Marland sont de la valorisation et non du cash.

Enfin, le Patriote a pu se procurer **le contrat de coproduction CIRM/Opéra de Nantes** : c'est Mme Marland qui a signé le contrat de coproduction qu'elle dénonce aujourd'hui. Ce fut le cas aussi par exemple, en 2017, avec la réalisation de la simulation d'orchestre de la création Mondiale de « Pinocchio » de Philippe Boesmans pour le festival d'Art Lyrique d'Aix en Provence (8 000 euros de recettes propres pour le CIRM) et ce sera le cas pour d'autres opéras et spectacles pour lesquels le CIRM est d'ores et déjà sollicité aussi bien par les compositeurs que par les maisons d'opéra et les éditeurs.

\*Université Côte d'Azur

\*\*Conservatoire à Rayonnement Régional de Nice

## Jeune public : tournées très impactées

La compagnie Les Bas-bleus a interrompu sa tournée de *Filles et Soie*, spectacle jeune public, dimanche, après deux représentations en tout public en Suisse. « Les séances scolaires ont été annulées et le service culturel qui nous programmait a payé les contrats de cession », indique Séverine Coulon, metteuse en scène. L'inquiétude pèse sur les dates annulées du 19 au 21 mars, qui ont été signées par le service culturel de Guyancourt (78). « La direction nous dit qu'elle ne peut pas payer les contrats de cession tant que la situation n'est pas claire. Si la compagnie ne touche pas cet argent, nous ne pourrions pas payer l'interprète et le technicien qui sont intermittents ». Sa prochaine création, *La Vie*

Animée de Nina W, sera créée en octobre. Une résidence de deux semaines devait commencer à La Minoterie, à Dijon (21), le 15 mars. Une autre, au CDN de Lorient (56), début mai, serait compromise, selon la durée des mesures. La compagnie Tourneboulé avait trois spectacles en tournée ces prochaines semaines, dont *Je brûle (d'être toi)*, créé cet hiver. Cela concerne 50 dates, dans neuf lieux, soit 184 cachets d'artistes et 500 heures de techniciens. « Les neuf contrats de cession annulés, cela représente un total de 83 000 € de vente de spectacles », note la metteuse en scène Marie Levavasseur. Le jeune public est un secteur déjà fragile. Les spectacles tournent beaucoup et nous sommes tous très impactés par les



*Je brûle (d'être toi)*, compagnie Tourneboulé

annulations et reports. Les lieux vont conserver leurs subventions. Du fait des annulations, ils n'auront pas de frais annexes à payer, comme l'hôtel. Ils ne feront pas de billetterie mais en jeune public, celle-ci est faible. La solidarité doit venir des plus forts. » ■ T. L. R.

### CRÉATION MUSICALE

## CNCM de Nice: bataille rangée autour du directeur

C'est un curieux jeu à quatre acteurs, entre les salariés, les administrateurs, le ministère et les tutelles, qui se joue au CIRM de Nice, l'un des huit centres nationaux de création musicale de France. Depuis un an, les relations entre la présidente de l'association, Muriel Marland-Militello, ancienne députée qui fut adjointe à la culture de la Ville, et son directeur, le compositeur François Paris, en poste depuis 19 ans, se sont détériorées au point que la première pousse le second vers la sortie. Lors du dernier conseil d'administration, ses membres ont voté, à sept voix contre trois, les pleins pouvoirs à la présidente pour « régler la question de la direction ». À l'origine, un conflit personnel l'oppose à François Paris depuis que celui-ci a décidé le rapprochement du CIRM avec l'Université Côte d'Azur. Muriel Marland-Militello, qui n'a pas souhaité s'exprimer, n'aurait pas apprécié d'en être informée tardivement. « Du jour au lendemain, on est devenu bons à rien », explique Camille Giuglaris, directeur technique, représentant du personnel et qui fait bloc derrière son directeur avec les trois autres salariés de la structure. La présidente a envisagé de licencier François Paris pour faute grave, l'accusant d'utilisation de la structure à des fins privés. À la demande de la DRAC, la Direction générale de la création artistique (DGCA) a rendu un rapport d'inspection en février. Rapport que la présidente n'a, à ce jour, pas transmis à sa direction. Malgré nos demandes, nous n'avons pu nous le procurer en intégralité, pas plus que les 92 compositeurs, signataires d'une pétition de soutien à François Paris

adressée au ministre de la Culture. Nous avons toutefois consulté les conclusions du rapport. Elles sont sans équivoque. « Les insinuations de malversation, voire de détournement des moyens du CIRM pour l'intérêt propre [de François Paris] sont infondées », écrit l'inspecteur Philippe Ribour, qui évoque une « mise en cause aux allures de règlement de comptes ».

Malgré ces conclusions, Muriel Marland-Militello a réussi à convaincre dans un cercle étroit. Au CA, figurent la Ville de Nice, dirigée par Christian Estrosi (LR), dont elle était jusqu'en 2014 l'adjointe, mais aussi la Région Sud-PACA, ou encore son époux, l'ancien préfet Philippe Marland. « Ce n'est pas une coalition hors de fait ni une opération politique, défend le directeur régional aux affaires culturelles, Marc Ceccaldi. Ce rapport a été une



GABRIEL MARTINEZ

François Paris

prise de conscience que le CIRM n'était pas au niveau espéré. » Ses reproches ? L'isolement de François Paris et de sa structure. Sylvie Mellet, administratrice du CIRM, entend cette critique d'une autre oreille : « François Paris ne fait pas de ronds de jambe politiques. L'argument de l'isolement est infondé. Il a été imaginé au dernier CA parce que le rapport levait les accusations de faute grave. » En attendant le règlement du conflit, les salariés décrivent une situation de blocage. « La présidente se désintéresse totalement du contenu des activités que nous développons depuis juillet 2019, parmi lesquelles le festival Manca, les actions pédagogiques et les partenariats. »

DAVID PROCHASSON

### LE FESTIVAL D'AVIGNON CRÉE UNE FILIALE NUMÉRIQUE.

Le Festival d'Avignon crée la société FXP - Festival Expériences. Son objet est de « proposer de nouveaux services et d'explorer de nouvelles expériences pour les publics, avec toutes les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information ». Cela commence par une offre de vidéos, comme ces portraits de Caroline Guiela Nguyen et d'Olivier Py. Au-delà, il s'agira de valoriser le fonds de documents en relation avec le Festival d'Avignon, en négociant les droits avec leurs titulaires (La Compagnie des Indes ou la Copat, par exemple), et à les éditorialiser. « Nous sommes dépositaires d'un trésor qui ne vit pas en dehors de la Nef des images qui a beaucoup de succès pendant le festival », observe Virginie de Crozé, directrice de la communication. FXP - Festival Expériences a été montée avec le soutien de Groupe immobilier Fimenco et de la Banque des territoires. Elle est présidée par Pascal Keizer (directeur du théâtre la Manufacture, à Avignon) et dirigée par Matthieu Coville.

### GRÈVE AU GRANIT DE BELFORT.

Un mouvement de grève a affecté le théâtre Le Granit le 12 mars, moins de trois mois après l'arrivée d'Eleonora Rossi à la direction. La lettre des salariés dénonce une « mise à mal de l'organisation du travail », des manques de discrétion professionnelle de la part de la direction, des tentatives d'intimidation et un « management brutal ». Fin février, les salariés ont constaté la disparition des disques durs des ordinateurs de l'équipe qui a duré pendant une semaine, puis certains d'entre eux ont subi un retard de versement de leur salaire. Au-delà de la directrice, des salariés pointent la faible implication des tutelles dans le suivi de la scène nationale et la présidence de Fabienne Cardot.

CONSERVATOIRES SUPÉRIEURS

## Quel enseignement pour des danseurs confinés ?

Pour les écoles supérieures de danse, l'enseignement à distance et la continuité pédagogique posent des problèmes apparemment insolubles. Le maintien de la condition physique, le caractère collectif des cours et l'espace nécessaire à ceux-ci semblent incompatibles avec le confinement. « Nous avons inventé en quelques jours ce qui, il y a deux mois, nous serait apparu comme impossible », s'amuse Cédric Andrieu, directeur du département danse du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP). « Nous avons pris contact avec chaque étudiant pour savoir quelle était leur situation en matière d'informatique ou de connexion. » Claire Rousset, la directrice adjointe du CNDC, à Angers, s'est trouvée confrontée au cas d'élèves isolés dans des zones blanches. Kylie Walters, directrice de la danse du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL), a pu renvoyer dans leur foyer ses élèves résidents, mais certains sont repartis jusqu'au Japon ! Dans l'urgence, tandis que le CNSMDP partage les fiches réalisées par le nutritionniste maison, son homologue lyonnais réalise un document proposant du renforcement musculaire et de l'entraînement, illustré et diffusé en PDF. Le tout adapté aux réalités domestiques des étudiants : des exercices sur place ou presque et pour les enseignements codifiés comme la barre classique, la prise en compte des moyens du bord comme une chaise ou une table. L'application Zoom est mise à contribution avec, pour objectif, comme le résume Claire Rousset, « de garder la cohésion du groupe, le lien avec la structure autant que les habitudes de travail ».

Tous les directeurs soulignent combien ces transformations imposent un surcroît de travail pour les équipes et une implication sans faille des étudiants... Heureusement, les vacances arrivent. « Il y a un vrai besoin de déconnexion, à tous les sens du terme, chez les étudiants », souligne Cédric Andrieu. Kylie Walters renchérit : « Pour les professeurs, se reposer un peu est essentiel. » Chacun s'inquiète pour les examens. Il faut que les étudiants soient présents et qu'ils aient pu reprendre le travail sereinement : « Il n'est pas question de leur faire passer l'examen quatre ou cinq jours après la reprise », précise Cédric Andrieu. Il faut aussi que les membres du jury puissent se déplacer, en sachant que pour les dernières années (DNSP3) qui doivent entrer dans la vie professionnelle, trop retarder les épreuves revient à manquer le moment d'entrer dans le métier. Si la situation ne s'améliore pas d'ici fin mai, le contrôle continu sera mis à contribution. Au CNDC, où la dimension créative est importante, l'un des exercices demandés est d'explorer la pièce où l'étudiant est confiné... L'idée ne compensera pas l'annulation du grand projet *Noces*, reprise du Ballet de Prejocaj avec des musiciens. ■

PHILIPPE VERNIÈRE



Une Nuit de noces, du Ballet Prejocaj

## À Vendôme, l'Hectare dans les premiers labellisés de la marionnette

MARIONNETTE. L'Hectare, à Vendôme, fait partie des quatre scènes conventionnées d'intérêt national sélectionnées pour le titre de centre national des arts de la marionnette « en préparation ». Le nouveau label national n'est donc pas encore mûr au niveau administratif, mais commence à se concrétiser. « C'est la reconnaissance d'un travail mené depuis longtemps et l'affirmation de ce projet dans une petite ville », commente le directeur de l'Hectare-Territoires vendômois, Frédéric Maurin. Cela représente 35 000 € supplémentaires pour la production et la diffusion en 2020 et 10 000 € de plus en 2021. Ensuite, la subvention DRAC sera de 150 000 € sur le

programme 131 (création) contre 105 000 € actuellement. « On enclenche un cercle vertueux, poursuit le directeur. La Région et le Département devraient emboîter le pas. » Frédéric Maurin fut lui-même comédien interprète auprès de Roland Schön : « J'ai tourné avec un seul en scène dans le monde entier, avec plus de 1 000 représentations. Par la suite, quand j'ai travaillé sur le conventionnement de ma structure, j'ai choisi les arts de la piste et de la marionnette. » L'Hectare aura trois équipes artistiques associées, à partir de septembre : la compagnie Stereoptik, Christoph Guillemet (cic 1.0.1.) et le collectif Le printemps du machiniste. ■ V. P.

## CNCM DE NICE : LA PRÉSIDENTE CONTRE-ATTAQUE

Quarante-quatre pages au vitriol. Muriel Marland-Militello est sortie de sa réserve après la publication de l'article relatant le conflit qui l'oppose à son directeur François Paris et qui menace la pérennité du CIRM, Centre national de création musicale de Nice (*La Lettre du Spectacle* du 18 mars). La présidente met en cause le rapport d'inspection rendu par la Direction générale de la création artistique. Dans un document transmis au ministère le 19 janvier, elle fustige « un manque d'impartialité choquant » : « Les conclusions de l'auteur [Philippe Ribour, NDLR] sont le fruit d'une multiplicité d'erreurs, inexactitudes ou contre-vérités, de présentations tendancieuses, d'une réécriture de l'histoire et de méthodes qui trahissent un parti pris inacceptable », écrit-elle.

### Griefs et cahier des charges

Ses principaux griefs à l'encontre du compositeur François Paris ? « Une appropriation des moyens humains et financiers du CIRM au profit de ses activités personnelles de composition et d'enseignement, des absences abusives et des cumuls de rémunération discutables. » Elle en veut pour preuve les 15 jours de cours qu'il donne au conservatoire américain de Fontainebleau sur son temps de travail ou encore la composition de l'opéra *Maria Republica*. Pour cette coproduction, créée en 2016 à Nantes, le CIRM avait engagé 88 000 €, soit 7 % du budget global, et mis à disposition ses directeur et directeur technique. « Ils sont tous les deux partis deux mois et demi à Nantes. C'est choquant qu'on coûte cher et qu'on rapporte si peu », estime la présidente. François Paris justifie : « Cette coproduction nous a permis de développer des projets techniques de premier plan. Un CNCM est dirigé par un compositeur qui compose, ce que je fais. Dans notre cahier des charges, nous avons aussi la recherche de nouveaux talents : mon activité d'enseignement me permet d'être au contact de la jeune génération. »

### Pas de conflit ?

L'ancienne adjointe au maire de Nice conteste pourtant l'idée d'un conflit avec François Paris. Et renvoie la balle aux tutelles, la Ville et le Département notamment, qui ont réduit leurs subventions : « Ce sont elles qui ont un problème avec lui, pas moi. » En février, le conseil d'administration avait donné mandat à la présidente de « régler la question de la direction ». Celle-ci entend convoquer François Paris pour un entretien préalable à la rupture conventionnelle ou au licenciement pour faute. D. P.

## CIRM

# Le CIRM au travail pour le « jour d'après »

L'équipe des salariés-e-s du CIRM ne souhaite pas entrer dans une polémique stérile avec sa Présidente. Muriel Marland-militello a posé légitimement des questions et a demandé un rapport au Ministère de la Culture en juillet dernier. Les réponses sur la situation du CIRM et des MANCA sont dans ce rapport.

Propos recueillis par

**Emmanuelle Gaziello**

« **C**es réponses ne semblent pas, c'est le moins que l'on puisse dire, satisfaire la Présidente qui depuis multiplie les attaques à notre encontre. Nous avons découvert à cet

égard avec stupéfaction la retranscription de ses propos dans un article récent de la "lettre du spectacle". Le rapport d'inspection sur le CIRM y est en effet accusé d'être porteur d'un "manque d'impartialité choquant". Muriel Marland poursuit ensuite ses attaques ad hominem à l'encontre de l'auteur du rapport : "Les conclusions de l'auteur sont le fruit d'une multiplicité d'erreurs, inexactitudes ou contre-vérités, de présentations tendancieuses, d'une réécriture de l'histoire et de méthodes qui trahissent un parti pris inacceptable" (sic !). Devant ces virulents propos que nous considérons injurieux envers l'ins-

pection du Ministère de la Culture, donc envers l'État, on comprendra pourquoi l'équipe du CIRM a multiplié (en vain à ce jour) les démarches dont la pétition ci-dessous pour obtenir la publication de ce rapport qui semble à ce point déclencher la fureur de notre Présidente. Quant à nous, nous sommes au travail et préparons avec passion la prochaine édition du festival MANCA que nous pourrions offrir au public dès la fin du mois de novembre prochain. Nous assurons aussi, tant que faire se peut, en ces temps de confinement, nos autres missions de transmission, de recherche et de production et remplissons d'ores

et déjà un calendrier d'activités qui s'annonce très dense pour la sortie de crise.

Nous sommes, comme toujours, dans la construction aux côtés de nos partenaires et restons déterminés à faire face à toute tentative de destruction, de déstabilisation ou d'intimidation en montrant à qui veut le voir ce que l'on fait et qui constitue exactement ce à quoi nous croyons. Nous le faisons dans le strict respect du cahier des charges de notre Centre National de Création Musicale. »

## COMMUNIQUÉ DU SYNPTAC-CGT (SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS DU THÉÂTRE ET DES ACTIVITÉS CULTURELLES)

« Les salarié-e-s du CIRM, l'un des huit Centres Nationaux de Création Musicale labellisés par le ministère de la Culture, ont lancé une pétition en ligne afin d'alerter le plus largement possible sur la situation du centre. Le CIRM est en danger ; depuis juin 2019, la présidente du conseil d'administration n'a cessé de fragiliser la structure allant jusqu'à pousser, par tous les moyens possibles, le directeur vers la sortie. Ce conflit ressemble fort à un règlement de comptes, le rapport d'inspection demandé par la DRAC a été rendu cependant il n'a toujours pas été communiqué ; ce rapport lèverait-il toutes les insinuations de la présidente envers le directeur ? Il est temps pour les tutelles d'assumer leurs responsabilités en débloquent cette situation créée par la présidente et en garantissant la diversité culturelle sur l'ensemble du territoire. Le CIRM est une structure dépendant du ministère de la Culture. »

## LA PÉTITION A RECUEILLI PRÈS DE 815 SOUTIENS

Au 20 avril (sur <https://www.change.org/p/ministere-de-la-culture-pour-la-survie-du-cirm>)

Adressée au Ministère de la Culture, à la DRAC PACA, à la Région SUD PACA, au Département des Alpes-Maritimes et à la Ville de Nice, elle demande que soit communiqué le rapport d'inspection de la DGCA concernant le CIRM. Elle exige des garanties concrètes de la part des tutelles pour que le CIRM puisse honorer ses engagements et assurer son avenir dans la transparence et la concertation.

« Le projet d'un Centre National de Création Musicale ne saurait se résumer à une question de personne. Cette démarche dont la raison n'est pas claire met aujourd'hui en danger les activités et l'avenir du CIRM. (...)

Une inspection a été diligentée par le Directeur Régional des Affaires Culturelles à la demande de la Présidente du CIRM. Elle a été effectuée par la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture (DGCA) à l'automne dernier. Bien que cette inspection ait fait l'objet d'un rapport officiel, personne parmi le personnel du CIRM n'a à ce jour pu avoir connaissance de ses conclusions et ce malgré des demandes réitérées auprès de la DRAC PACA. La Présidente n'a pas non plus daigné communiquer ce rapport aux intéressés. Nous nous demandons pourquoi. Serait-il trop favorable aux travaux du CIRM ?

Nous exprimons notre plus vive inquiétude quant au fait qu'un conseil d'administration d'une association ayant reçu le label du Ministère de la Culture, puisse se prononcer sur son avenir sans mettre à l'ordre du jour l'examen du rapport d'inspection précité.

Parallèlement, plus de 120 personnalités du monde musical contemporain ont signé une lettre adressée au Ministre de la Culture apportant leur soutien au directeur du CIRM François Paris tout en demandant à leur tour communication du rapport. Cette demande est restée sans réponse à ce jour.

Aujourd'hui - après trois Conseils d'Administration dans lesquels les questions de fonds et les activités ne sont plus abordées - le personnel du CIRM est dans l'incertitude totale aussi bien sur le plan de sa gouvernance que sur les moyens financiers qui lui seront alloués pour l'année 2020.

(...) L'équipe du CIRM a apporté au fil des années la preuve de sa légitimité professionnelle artistique et technique, tant auprès de musiciens de renom, que du public niçois, ou de grandes institutions locales, nationales et internationales.

De plus, depuis le premier janvier 2020, le CIRM est devenu une composante de la nouvelle université expérimentale Université Côte d'Azur (UCA). Ce nouveau statut ouvre de nombreuses perspectives pour le développement de ses activités. Déstabiliser le CIRM à l'heure où cette action essentielle se met en place relève d'une démarche pour le moins déconcertante (...).

## LES MOTS À LA BOUCHE

# Pour sortir, un peu, du confinement

Quelques nouvelles des « Mots à la bouche »\* qui par leurs propositions, nous permettent de sortir un peu de notre confinement.

L'équipe des mots à la bouche est heureuse de vous annoncer la naissance exceptionnelle, de, Salon de lecture (<http://lesmotsalabouche.com/salon-de-lectures/>) et de Salon d'écriture <http://lesmotsalabouche.com/salon-de-écriture/>, ainsi qu'un salon Lectures Silencieuses (<http://lesmotsalabouche.com/category/salon-lectures-seules/>). Nous vous y accueillerons désormais à toute heure du jour et de la nuit... Salon de lectures où vous pourrez écouter ou lire un choix de textes, de poèmes, voire de chansons mais aussi

nous laisser vos commentaires, vos suggestions, éventuellement vous inscrire pour recevoir (pas plus d'une fois par semaine) une notification pour annoncer nos nouvelles mises en ligne. Cette bibliothèque d'extraits ou de textes brefs, toute neuve, vous attend avec impatience.

Son jumeau, le Salon d'Écritures, avec des ateliers partagés où vous pourrez donner libre cours à vos envies d'écrire. Deux ou trois nouveaux ateliers vous seront proposés chaque semaine. Et aussi, un Salon de Lectures Silen-

cieuses, en nous faisant parvenir des extraits de textes de votre choix...

Vous pourrez ainsi, de façon ludique et agréable, écrire et partager ces écrits avec d'autres participants, échanger, rire, pleurer, trouver « une écriture sœur », être interloqué ou questionné pourquoi pas... Tout est expliqué dans la rubrique « fonctionnement » de notre site.

Nous espérons que cette modeste participation au « déconfinement » des esprits vous plaira et que vous en userez et abuserez.

N'hésitez pas à partager cette lettre avec

vos amis, vos proches que nous serons toujours heureux d'accueillir. Découvrez nos dernières lectures extraits d'ouvrages de Michel Serres, Loïc Demey Philippe Delerm, J.-M.-J. Le Clézio, Elise Arfi, Mesrine Slaoui, Maryline Desbiolles...

\* « Les mots à la Bouche », association Contoise, (loi 1901), a pour objet de promouvoir la lecture à voix haute dans divers lieux et sous diverses formes pour des publics jeunes et moins jeunes, proposant, des lectures, des échanges, des partages, des émotions grâce à des auteurs de tous horizons géographiques ou historiques. Si nos activités vous intéressent, vous trouverez notre programme sur notre site et sur facebook, ou bien communiquez-nous votre adresse pour un envoi mèl ou postal. [Lesmotsalabouche06.com](http://Lesmotsalabouche06.com)



# À NICE, LA MUSIQUE CONTEMPORAINE EN CRISE

par Laurent Vilarem

Au CIRM, centre de création musicale, c'est le bras de fer entre la présidente, Muriel Marland-Militello, et le directeur, François Paris. Manœuvres politiques, menaces de licenciement... La situation est explosive.

En février dernier, le conseil d'administration du CIRM accordait, par sept voix contre trois, les pleins pouvoirs à Muriel Marland-Militello, la présidente, pour régler « *la question de la direction* ». Une décision qui, loin d'apaiser les esprits, jette de l'huile sur le feu. Le conflit avec le directeur, François Paris, remonterait à plus d'un an, lorsque a été décidé le rapprochement du CIRM avec l'université Côte d'Azur, processus dont la présidente aurait été relativement mise à l'écart. Depuis, c'est le bras de fer entre le compositeur, directeur du CIRM depuis 2000, et l'ancienne députée et adjointe à la culture de la mairie de Nice, qui exerce son rôle de présidente à titre bénévole. « *Je n'ai aucune raison de partir du CIRM, estime le principal intéressé. Nous vivons une période charnière puisque, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous sommes intégrés à l'université, avec laquelle nous menons de nouvelles expériences passionnantes.* »

## PÉTITION

Les autres salariés de la structure font bloc derrière leur directeur. Camille Giuglaris, directeur technique et représentant du personnel, résume : « *De notre point de vue, il n'y a aucune raison objective de licencier François Paris. Contrairement à ce que dit la présidente, nous travaillons extrêmement bien, sans doute même mieux d'ailleurs que nous ne l'avons jamais fait et préparons activement le prochain festival*

*Manca en novembre.* » Ce conseil d'administration a également suscité l'inquiétude par l'irruption du politique dans l'organisation de l'association : « *Ce qui nous a effrayés, raconte Nathalie Martin, responsable de la communication, c'est l'apparition d'une brochette de représentants des tutelles, des gens qu'on n'avait jamais vus, qui ne s'étaient jamais intéressés au CIRM et qui, pourtant, décidaient de donner les pleins pouvoirs à la présidente.* » Une pétition (signée à ce jour par 700 personnes) circule actuellement sous le titre : « *Pour la survie du CIRM!* »

## UN RAPPORT D'INSPECTION CONTESTÉ

Premier point d'achoppement : le rapport d'inspection effectué par la direction générale de la Création artistique du ministère de la Culture (DGCA) à la demande de la présidente. Bien que cette inspection ait fait l'objet d'un rapport officiel en avril, la présidente n'a pas transmis à la direction ni rendu publiques les conclusions définitives. Les avis divergent : pour les uns, ces conclusions seraient sans équivoque. Là où Muriel Marland-Militello espérait des preuves pour un licenciement de François Paris pour faute grave, l'effet produit serait contraire. Rien, dans la direction de Paris, ne serait jugé ni illégal, ni abusif, ni nuisible au CIRM. L'auteur du rapport, Philippe Ribour, évoque même une « *mise en cause aux allures de règlements de comptes* ».

Pour les autres, Muriel Marland-Militello en tête, ce rapport d'inspection serait coupable de nombreuses fautes : partialité, inexactitudes, non prise en compte des 44 pages de notes et remarques et erreurs rédigées par la présidente... L'ancienne députée affirme : « *J'ai eu l'occasion de connaître beaucoup de rapports d'inspection, de contrôle de données, émanant des*

Journaliste et critique musical, **Laurent Vilarem** est producteur sur France Musique dans l'émission *Carrefour de la création* consacrée à la musique contemporaine. Il vient de faire paraître un essai, *Les Silencieux, les compositeurs à l'épreuve du silence*, aux éditions Aedam Musicae.

*services de l'État, mais c'est la première fois que j'en lis un semblable. Le rapport que j'ai reçu ne possède ni la neutralité de ton, ni la rigueur d'analyse qu'on est en droit d'attendre d'un service de l'État. Il ressemble davantage à une plaidoirie, qui n'a d'autre but que de dédouaner le directeur du CIRM des missions qui sont à l'origine d'un centre national de création musicale.»*

Concernant la révélation publique du rapport, la présidente du CIRM se réfugie derrière des obligations administratives. Le document ne serait ni daté, ni signé par l'inspecteur, ni accompagné du courrier officiel de la Drac, ce qui empêcherait, de facto, sa publication.

#### BLOCAGE ET POURRISEMENT

Les salariés du CIRM évoquent aujourd'hui une situation de blocage. « *On subit une période extrêmement stressante et désagréable*, affirme Camille Giuglaris. *Tout est dans le non-dit, nous devons soutenir la procédure de licenciement du directeur instaurée par la présidente, qui exerce une forme de chantage à l'emploi. Nous avons le choix de mourir à petit feu, après la perte de subventions de la mairie et du département. François a eu le mérite de trouver ce partenariat avec l'université, qui a permis de combler les pertes de subventions par celle de l'université (une dotation d'environ 100 000 euros par an) et de maintenir un niveau d'activité similaire à celui d'autrefois.»*

Face aux accusations à l'encontre de François Paris, Muriel Marland-Militello répond : « *Ce n'est pas moi qui ai un problème avec lui, mais les tutelles, la ville et le département, qui ont réduit leurs subventions.* » Les baisses de subventions sont en effet réelles. La ville et le conseil départemental ont coupé successivement leurs subventions (de l'ordre de 60 000 euros chacun). La présidente du CIRM y voit le résultat du « *comportement arrogant et provocateur de François Paris à l'égard des responsables politiques* ». Conséquence : le rayonnement moindre et la baisse du nombre des concerts du festival Manca, vitrine hivernale du CIRM.

La présidente pointe également des problèmes de fonctionnement interne, puisque la directrice déléguée et le res-

ponsable comptable sont partis au printemps dernier avec une rupture conventionnelle de contrat signée par ses soins. « *Le capital confiance est atteint. Sur les cinq membres de l'équipe, deux sont déjà partis, et non des moindres. C'est le symbole d'une direction à la dérive. Par sa faute, nous nous retrouvons dans une situation extrêmement compliquée.* »

#### UNE REPRISE EN MAIN POLITIQUE ?

La situation se trouve ainsi bloquée et on s'échange des amabilités. La présidente reproche à François Paris des absences abusives, des cumuls de rémunérations discutables, une utilisation d'argent public à des utilisations personnelles, une programmation privilégiant des proches et des collègues amis... tout en affirmant : « *Le CIRM n'est pas en danger, c'est le fonctionnement actuel qui doit changer.* » Le directeur, lui, voit dans les accusations de Muriel Marland-Militello « *les ultimes manœuvres d'une femme politique de 76 ans, qui n'a plus d'autre pouvoir ailleurs qu'au CIRM* ». Et d'ajouter : « *Il est plus facile de détruire que de construire. Si vous allez voir les partenaires en leur parlant de mauvaise gestion, comment espérer une bienveillance ?* »

Avec un éventuel changement de directeur se dresse néanmoins le spectre d'une reprise en main du CIRM par la mairie et le département. L'État vient de renouveler sa subvention à hauteur de 334 080 euros (soit plus de la moitié du budget global), mais les collectivités territoriales azuréennes ne sont guère enclines à passer des partenariats avec des structures nationales. À titre d'exemple, l'Opéra de Nice reste municipal ; seule autre institution municipale ayant le label national, le Théâtre national de Nice. Pour l'heure, les tutelles locales sont singulièrement absentes de ce débat. En suspens, l'avenir de l'équipe actuelle, les grandes orientations futures et les prochaines éditions du festival Manca. Et Muriel Marland-Militello de s'arc-bouter contre son directeur : « *La question n'est pas de savoir s'il va partir, mais quand il va partir.* » ■